

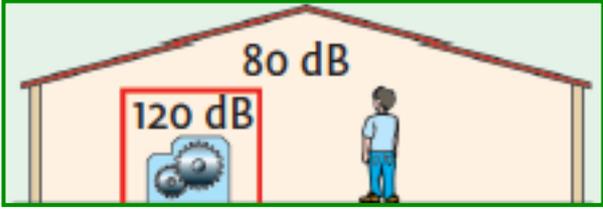
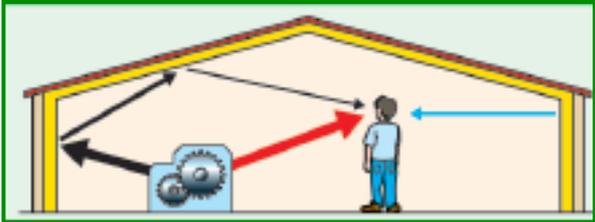
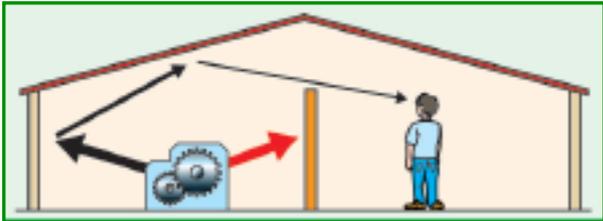
Liste des MESURES DE PRÉVENTION pour lutter face à ce risque

- Limiter l'intensité du bruit.
- Limiter le nombre de salariés exposés au bruit.
- Estimer les niveaux sonores aux différents postes.
- Installer des moyens de protection: encoffrement, écrans, etc.
- Mettre à disposition et faire porter des équipements de protection contre le bruit : casque, protecteurs auditifs, bouchons, etc.
- Acheter des machines moins bruyantes.
- Traiter l'acoustique des locaux.
- Signaler des zones bruyantes.
- Suivre médicalement et régulièrement des salariés exposés au bruit.
- Surveiller le port des équipements de protection individuels.
- Isoler le personnel des machines bruyantes.

ZOOM SUR... la prévention

La mise en place de mesures de prévention pour lutter contre le bruit se base sur 3 points différents :

- les mesures qui agissent à la source ;
- les mesures qui agissent lors de la transmission ;
- les mesures qui agissent lors de la réception.

Mesures de prévention	Exemples dans le monde professionnel
mesures qui agissent à la source	<ul style="list-style-type: none"> - concevoir des machines moins bruyantes - encoffrer les machines: 
mesures qui agissent lors de la transmission	<ul style="list-style-type: none"> - isoler phoniquement les ateliers:  <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place des écrans anti-bruit: 
mesures qui agissent lors de la réception	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation pour l'employeur, au-delà de 80 dB, de faire porter des protecteurs auditifs individuels. - Diminuer le temps d'exposition au bruit. - Isoler l'opérateur.